

A Cellie...

Association créée pour promouvoir le Yoga, l'énergétique chinoise et autres thérapies alternatives fondées sur la notion d'une "globalité de l'être" : physique, émotionnel, mental et spirituel. Layama souhaite éveiller les consciences sur le bien-être qu'elles procurent. Layama met en œuvre des cours, stages, consultations, ateliers et rencontres dispensés par des enseignants, thérapeutes compétents. L'association organise des événements artistiques et culturels, des sorties et échanges internationaux. Elle s'engage auprès de causes sociales et humanitaires.

1- Objet social

LAYAMA signifie L'Arbre du Yoga, Acupuncture et Méthodes Alternatives.

Cette association a pour but de : œuvrer au développement du Yoga, de l'Energétique chinoise et de pratiques d'éveil visant à l'épanouissement de l'individu dans son environnement, en France et à l'étranger.

2- Moyens d'action

L'association effectuera généralement toutes opérations de quelque nature que ce soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Notamment :

Des cours, des stages, des consultations spécifiques, des soins, des conférences, des formations spécifiques, des ateliers divers pour tous publics : individuels ou groupes, associations, institutions publiques, entreprises privées, en France et à l'étranger, Organisation de rencontres, d'échanges et de partenariats en France et à l'étranger entre individus et entre lieux de pratiques, Diffusion également d'articles relatifs à ces pratiques, Organisation de manifestations culturelles et artistiques : expositions, concerts, forums...

3- Site de LAYAMA

Ce site est saisonnier et ouvert du printemps à l'automne. Situé sur une propriété privé, il est demandé le plus grand respect du site et du voisinage et la plus grande discrétion lors des départs et arrivées en voiture. Le terrain qui nous accueille est privé. Pour des conditions de sécurité, il est interdit de fumer sur le site.

Chaque membre est tenu de rester à proximité du centre d'activité. Celui-ci comprend : un champ de 6000 m2, un deck en bois de 130m2 et une yourte de 35m2. Toilettes sèches et point d'eau (non potable).

4- Accès et parking

Attention aux enfants, animaux et véhicules. La vitesse est limitée à 30 km/h sur le chemin de Bibemus et à 20 km/h sur le chemin en terre. L'entrée du site est dangereuse, veuillez être prudent à l'entrée et à la sortie de la propriété. Le parking à l'entrée du champ a une capacité d'environ 20 voitures. Les stationnements sur les bords du chemin en terre sont tolérés dans la mesure où ils n'entravent pas les voies d'accès et la libre circulation.

Nous encourageons la marche, le vélo, le co-voiturage ou les transports en commun.

Accès conseillé en bus. A partir de la Rotonde/Aix – bus n°4 jusqu'à l'arrêt du Petit Roquefavour ou au Parking des Trois Bons Dieux (situé à 10 mn de marche du site). Puis jolie promenade à pied ou service à la demande : Proxibus J20 disponible tous les jours sauf le dimanche et les jours fériés, de 7h à 19h. Réservation (1h avant) au 0800 526 230 (appel gratuit depuis un poste fixe de 8h30 à 19h30).

Layama offre 10% de réduction ou une offre promotionnelle ponctuelle aux personnes non motorisées.

5- Membres et adhésions

La cotisation est fixée à 5 euros.

Elle donne accès aux activités organisées par LAYAMA : cours, stages, conférences, animations, manifestations...

Les participations bénévoles de chacun sont les bienvenues notamment pour le montage/démontage de la yourte, les aménagements du site, la contribution active à la diffusion de la programmation de l'Association.

6- Conventions d'intervention

Une convention est signée par chaque intervenant, consultant, praticien, artiste... Elle stipule les conditions d'intervention (activité, date et horaires, conditions particulières...). Le présent règlement tient lieu de conditions générales.

7- Planning

Quelque soit l'atelier choisi (cours, consultations...), chaque rendez-vous doit être confirmé. Les locations, les stages avec intervenants extérieurs doivent être réservés et sont payables d'avance.

Le programme estival débute mi-juin et clôture mi-septembre. Un maximum d'activités sera proposé notamment au siège social: cours, stages, ateliers enfants, consultations, massages, manifestations...

Le programme est affiché au siège social de l'Association et sur le site internet www.layama.org

Le programme hivernal débute mi-septembre pour se terminer mi-juin.

Manifestations, consultations, cours, stages et/ou interventions auront lieu tout au long de l'année, notamment les week-end ou périodes de vacances scolaires dans divers lieux dont les règles d'utilisation seront communiquées si nécessaire.

Organisation de voyages et/ou d'échanges internationaux autour de pratiques, stages de Yoga, Energétique chinoise ou de toute autre discipline rentrant dans l'objet social de LAYAMA.

8- Assurances

LAYAMA est assuré pour ses locaux et les activités entrant dans son objet social auprès de LIGAP (n° Affiliation: 10904).

Les intervenants ont leur propre couverture professionnelle.

9- Exonération de responsabilité

L'association met tous les moyens en œuvre pour assurer la sécurité des participants, du site ainsi que le bon déroulement de ses activités.

LAYAMA décline toute responsabilité concernant les vols, pertes ou dégradation de matériel survenu sur son site.

Par ailleurs LAYAMA décline toute responsabilité en cas de dommages corporels des participants dans le cadre d'une activité. Chaque nouveau membre doit fournir impérativement un certificat médical et ne pas présenter de contre-indication concernant la pratique envisagée.

10- Horaires

Pour le confort de tous, merci de respecter les horaires des cours et d'arriver environ 1/4h avant. Si le cours a déjà commencé, merci de respecter le silence et la concentration des participants.

Le site de Layama est ouvert en fonction des activités journalières proposées. Toute venue doit être annoncée préalablement par téléphone/sms au 06 31 233 780 ou mail: contact@layama.org

11- Autres prestations au siège de l'association

Des collations et des boissons peuvent être offertes ou en vente avant et après les cours. De même pour les articles liés aux pratiques de LAYAMA. Merci de respecter l'environnement et de jeter vos déchets dans les emplacements prévus à cet effet.

L'eau desservie sur le site est une eau agricole. Nous vous déconseillons de la boire et nous vous recommandons d'amener votre bouteille d'eau.

12- Toilettes sèches – Point d'eau sur le site de Layama

Des toilettes sèches sont installés à l'entrée du champ. Purement écologiques, l'eau est remplacée par de la sciure. Ils sont sans odeurs et sont régulièrement nettoyés. Les déchets sont recyclés dans un compost. Nous vous demandons de ne jeter que le papier biodégradable fourni et d'utiliser les poubelles pour le reste (serviettes, tampons...).

Un point d'eau est à la disposition des membres (eau froide).